



Normes pour le programme : Éducation en services à l'enfance

*Ces normes approuvées par le
ministère de la Formation et des
Collèges et Universités, mènent à
l'obtention d'un Diplôme d'études
collégiales de l'Ontario pour le
programme postsecondaire Éducation
en services à l'enfance (code MFCU
51211) offert par les collèges d'arts
appliqués et de technologie de
l'Ontario.*

Pour la reproduction du document

Nous accordons la permission aux collèges d'arts appliqués et de technologie et aux établissements d'enseignement ou écoles de reproduire ce document en totalité ou en partie, par écrit ou électroniquement, aux fins suivantes :

1. Un collège d'arts appliqués et de technologie en Ontario ou une école peut reproduire ce document pour renseigner les apprenants, les candidats potentiels, les membres des comités consultatifs de programmes et pour la mise en œuvre de ce programme.
2. Un établissement d'enseignement ou une école peut reproduire ces normes pour informer les candidats intéressés à s'inscrire à ce programme dans un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Conditions:

1. Chaque reproduction doit porter l'inscription « Droit d'auteur © Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012 », au début du document ou de toute partie reproduite.
2. Il est toutefois interdit d'utiliser ce document à d'autres fins que celles susmentionnées et d'en faire la vente.
3. Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) se garde le droit de révoquer la permission de reproduire ce document.

Pour obtenir la permission de reproduire ce document, en totalité ou en partie, à d'autres fins que celles susmentionnées, veuillez communiquer avec la :

Direction des programmes
Unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation
Ministère de la Formation et des Collèges et Universités
900 rue Bay
Édifice Mowat, 23^e étage
Toronto ON M7A 1L2

Téléphone: (416) 325-2874; Courriel : susan.golets@ontario.ca

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur les normes de ce programme à l'adresse susmentionnée.

Veuillez faire parvenir toute demande de renseignements sur ce programme à un collège d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario qui offre ce programme.

Adresses et sites Web des collèges d'arts appliqués et de technologie :
<http://www.tcu.gov.on.ca/fre/postsecondary/schoolsprogram/college/>

Cette publication est disponible sur le [site Web du ministère](#).

This publication is available on the [Ministry's Website](#).

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
ISBN 978-1-4606-0354-3 (PDF)

This document is also available in English.

Remerciements

Le ministère de la Formation et des Collèges et Universités aimerait remercier les nombreux partenaires et organismes qui ont participé à l'élaboration des normes de ce programme. Le ministère aimerait tout particulièrement souligner le rôle important :

- de toutes les personnes et organisations qui ont participé à la consultation provinciale;
- des coordonnateurs du programme Education en service à l'enfance pour leur contribution à ce projet ainsi que les personnes chargées du projet de l'élaboration des normes soient Christine Foster de Algonquin College et Louise Campagna de La Cité collégiale;
- des personnes et des organismes qui ont participé aux sessions d'élaboration ou de révision et d'adaptation des normes en langue française;
- des membres des comités consultatifs de programme pour leur contribution et leur appui.

Table des matières

I. Introduction.....	1
L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux	1
Les normes	1
Les normes de programme.....	2
Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	2
L'élaboration des normes de programme	2
La mise à jour des normes	3
La spécificité francophone	3
II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	4
Le Préambule	4
Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle	6
Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle.....	8
III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.....	25
Contexte	25
Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité	25
Application et Mise en œuvre	26
IV. La formation générale	29
Exigences	29
But	29
Thèmes.....	30

I. Introduction

Ce document présente les normes du programme postsecondaire Éducation en service à l'enfance offert par les collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario (code MFCU 51211) et menant à l'obtention d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario.

L'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux

En 1993, le gouvernement de l'Ontario mettait sur pied l'initiative d'élaboration des normes des programmes collégiaux dans le but d'harmoniser dans une plus grande mesure les programmes collégiaux offerts dans toute la province, d'élargir l'orientation de ces programmes pour assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme acquièrent la faculté de s'adapter et continuent à apprendre, et de justifier auprès du public la qualité et la pertinence des programmes collégiaux.

L'unité des normes relatives aux programmes et de l'évaluation du ministère de la Formation et des Collèges et Universités a le mandat d'élaborer, de réviser et d'approuver les normes des programmes postsecondaires pour l'ensemble des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario.

Les normes

Les normes s'appliquent à tous les programmes postsecondaires similaires offerts par les collèges ontariens. Elles sont de trois ordres :

- les résultats d'apprentissage de la **formation professionnelle**;
- les résultats d'apprentissage **relatifs à l'employabilité**;
- les exigences de la **formation générale**.

Ces normes déterminent les connaissances, les aptitudes et les attitudes essentielles que l'apprenant doit démontrer pour obtenir son certificat ou son diplôme dans le cadre du programme.

Chaque collège d'arts appliqués et de technologie qui offre ce programme conserve l'entière responsabilité de l'organisation et des modes de prestation du programme. Le collège a également la responsabilité d'élaborer, s'il y a lieu, des résultats d'apprentissage locaux pour répondre aux besoins et aux intérêts régionaux.

Les normes de programme

Les résultats d'apprentissage représentent la preuve ultime de l'apprentissage et de la réussite. Il ne s'agit pas d'une simple liste de compétences distinctes ou d'énoncés généraux portant sur les connaissances et la compréhension. Les résultats d'apprentissage ne doivent pas être traités de façon isolée mais plutôt vus comme un tout. Ils décrivent les éléments du rendement qui démontrent que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme du programme ont réalisé un apprentissage significatif, et que ceci a été vérifié.

Les normes assurent des résultats comparables pour les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme d'un programme, tout en permettant aux collèges de prendre des décisions sur l'organisation et les modes de prestation du programme.

Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les **résultats d'apprentissage** représentent les connaissances, les aptitudes et les attitudes que l'apprenant doit démontrer pour avoir droit au certificat ou au diplôme.

Les **éléments de performance** rattachés aux résultats d'apprentissage définissent et précisent le niveau de performance nécessaire à l'atteinte du résultat d'apprentissage. Ils représentent les étapes à franchir en relation avec les résultats d'apprentissage. La performance des apprenants doit être évaluée en fonction des résultats d'apprentissage et non en fonction des éléments de performance.

L'élaboration des normes de programme

Le gouvernement de l'Ontario a décrété que tous les programmes d'études collégiales postsecondaires devraient, en plus des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, viser un ensemble plus large des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité. Cette combinaison devrait assurer que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme possèdent les aptitudes requises pour réussir leur vie professionnelle et personnelle.

L'élaboration des normes de la formation professionnelle repose sur un vaste processus de consultation auquel participent des personnes et organismes du domaine : employeurs, associations professionnelles, personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme, apprenants, personnel scolaire et cadre, représentants de divers établissements. Selon ces divers intervenants, les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle représentent le plus haut degré d'apprentissage et de performance que les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent atteindre dans le cadre du programme.

La mise à jour des normes

Afin que ces normes reflètent convenablement les besoins des étudiants et du marché du travail de la province de l'Ontario, le ministère de la Formation et des Collèges et Universités effectuera périodiquement la révision de la pertinence des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle du programme Éducation en service à l'enfance. Pour vous assurer que cette version des normes est la plus récente, veuillez communiquer avec le [ministère de la Formation et des Collèges et Universités](#).

La spécificité francophone

De façon générale, les normes d'un programme de langue française sont similaires à celles d'un programme offert en anglais. Par contre, la révision des normes de programmes offerts en français a, dans certains cas, entraîné une adaptation visant une réponse plus conforme aux besoins des francophones. La reconnaissance de la spécificité et des besoins de la communauté francophone a exigé l'ajout de deux résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, l'un dans le domaine des communications et l'autre dans le domaine des relations interpersonnelles.

En ce qui concerne les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, ils font l'objet d'une révision et d'une adaptation effectuées par un groupe d'experts pour chacun des programmes postsecondaires.

II. Les résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

Les personnes titulaires d'un diplôme du programme Éducation en services à l'enfance doivent démontrer qu'elles ont atteint en matière de formation professionnelle les dix résultats d'apprentissage sous mentionnés ainsi que les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité, et satisfaire aux exigences de la formation générale.

Préambule

Le programme Éducation en services à l'enfance prépare les personnes diplômées à travailler avec les nourrissons, les bambins et les enfants* d'âge préscolaire et scolaire ainsi qu'avec leurs familles* dans divers milieux d'apprentissage des jeunes enfants, notamment les garderies, les centres communautaires de soutien à l'enfance et à la famille*, les services de garde en milieu familial*, les programmes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein, ainsi que les programmes de préparation scolaire et d'intervention précoce.

Les personnes diplômées créent des milieux d'apprentissage des jeunes enfants* sécuritaires, sains et inclusifs* qui appuient des possibilités d'apprentissage équitables et accessibles pour des enfants* aux aptitudes, idées et intérêts variés. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance travaillent en collaboration avec des collègues, des enfants* et des familles* provenant de différents milieux et cultures*, et ayant vécu des expériences différentes. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance établissent des partenariats avec les familles* et les soutiennent dans leur rôle parental grâce à une éducation, à un dialogue et à un encadrement constants. Les personnes diplômées établissent des collaborations avec des professionnels d'autres disciplines afin de soutenir le développement global* de tous les enfants.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance créent des relations chaleureuses* avec les enfants* et les familles afin de favoriser le développement optimal et l'apprentissage de tous les enfants*. En outre, les éducatrices et éducateurs de la petite enfance reconnaissent les différences entre les enfants* et les défis potentiels qui peuvent demander la consultation de spécialistes afin de procéder à une évaluation plus approfondie et/ou à une intervention.

Les personnes diplômées conçoivent, mettent en œuvre et évaluent des curriculums et des programmes d'apprentissage de qualité pour les jeunes enfants, axés sur le jeu*, qui répondent aux besoins en matière d'apprentissage de chaque enfant et groupes d'enfants*, ainsi que de leurs familles*. Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance tirent parti des événements spontanés afin de favoriser un apprentissage initié par l'enfant et de promouvoir un apprentissage qui éveille la curiosité et l'imagination. Les personnes diplômées évaluent et révisent le curriculum* en se fiant à l'observation régulière et à l'analyse du développement* des enfants, ainsi qu'à leur réaction au

curriculum* et aux objectifs du programme.

Les personnes diplômées connaissent les lois actuelles applicables aux milieux d'apprentissage des jeunes enfants* et reconnaissent l'interrelation des lois applicables, du code de déontologie, des normes d'exercice professionnel et des responsabilités administratives afin de fournir du soutien et de l'orientation aux enfants et à leurs familles*.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance, de concert avec d'autres professionnels de l'apprentissage des jeunes enfants et des partenaires communautaires, jouent un rôle de défense des intérêts des enfants* et des familles* et de promotion de milieux d'apprentissage de qualité pour les jeunes enfants*.

Les personnes diplômées du programme Éducation en service à l'enfance fondent leur travail avec tous les enfants* et leurs familles* sur une approche pédagogique pertinente*, des théories et des *pratiques fondées sur des données probantes**, faisant ainsi des choix éclairés en fonction de leurs connaissances professionnelles. Les valeurs professionnelles essentielles de compassion, de respect, de confiance et d'intégrité permettent aux personnes diplômées de reconnaître officiellement leur engagement envers les enfants*, les familles*, leurs collègues et la collectivité, de même qu'envers la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance.

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance sont capables d'introspection et s'engagent au perfectionnement professionnel sur une base continue afin d'améliorer l'exercice de leur profession. Les personnes diplômées sont conscientes de la nécessité de régler de façon responsable les dilemmes moraux qui surviennent dans le cadre de leur travail au sein des milieux d'éducation en services à l'enfance et d'exercer leur profession conformément au *Code de déontologie et normes d'exercice* de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance (OEPE, 2011)

Les éducatrices et éducateurs de la petite enfance sont régis par la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Afin d'exercer en Ontario, les personnes diplômées doivent être membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance et ainsi pouvoir porter le titre d'éducateur de la petite enfance inscrit ou d'éducatrice de la petite enfance inscrite (EPEI).

Les personnes diplômées peuvent poursuivre leur formation et compléter un grade universitaire. Pour obtenir plus de renseignements, les personnes intéressées doivent communiquer avec les collègues.

Note de fin de texte :

Le Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert tient à jour le portail Web de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires ONTransfert et le Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario (GRCEPO) à

http://www.ocutg.on.ca/www/index_fr.php?page=the_ontario_postsecondary_transfer_guide

* Voir le glossaire

Sommaire des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle Éducation en services à l'enfance (Diplôme)

La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à :

- 1. concevoir, mettre en œuvre et évaluer un curriculum* et des programmes d'apprentissage pour les jeunes enfants, inclusifs* et axés sur le jeu*, qui appuient le développement global* des enfants et sont adaptés aux aptitudes, idées et intérêts observés chez chaque enfant et groupe d'enfants.**
- 2. établir et maintenir des milieux d'apprentissage des jeunes enfants* inclusifs* qui appuient des possibilités de développement et d'apprentissage diversifiées, équitables et accessibles pour tous les enfants* et leurs familles*.**
- 3. sélectionner et utiliser des outils variés de dépistage et diverses stratégies d'observation et de documentation pour réexaminer, favoriser et promouvoir l'apprentissage des enfants tout au long du continuum du développement* de la petite enfance.**
- 4. établir et entretenir des relations chaleureuses* avec chaque enfant*, avec les groupes d'enfants et avec les familles*.**
- 5. évaluer, développer et maintenir des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains et de qualité qui satisfont aux exigences des lois, des politiques des agences et des pratiques fondées sur des données probantes* en matière d'apprentissage des jeunes enfants.**
- 6. préparer et utiliser des communications professionnelles, écrites, orales et non verbales, ainsi que par voie électronique, dans le cadre du travail avec les enfants*, les familles*, les collègues, les employeurs et les partenaires communautaires.**
- 7. identifier, sélectionner et appliquer les lois et règlements pertinents, le Code de déontologie et les normes d'exercice des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, les politiques et les lignes directrices sur les pratiques fondées sur des données probantes*, et en interpréter leur impact dans divers milieux d'apprentissage des jeunes enfants.**
- 8. appliquer une philosophie personnelle en développement en matière d'apprentissage des jeunes enfants conformément aux normes éthiques et professionnelles* relatives à l'exercice de l'éducation de la petite enfance.**

- 9. plaider pour des milieux d'apprentissage de qualité pour les jeunes enfants et collaborer avec les membres de l'équipe d'apprentissage des jeunes enfants, les familles* et les partenaires communautaires pour les créer et les promouvoir.**
- 10. s'engager dans une pratique réflexive, définir des objectifs d'apprentissage et maintenir un plan de perfectionnement professionnel sur une base continue conformément aux pratiques fondées sur des données probantes dans le domaine de l'apprentissage des jeunes enfants et dans les domaines connexes.**

** Voir le glossaire*

Note : Les résultats d'apprentissage ont été numérotés à titre de référence, et la numérotation n'indique pas un ordre de priorité ou une pondération en fonction de l'importance.

Résultats d'apprentissage de la formation professionnelle

1. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

concevoir, mettre en œuvre et évaluer un curriculum* et des programmes d'apprentissage pour les jeunes enfants, inclusifs* et axés sur le jeu*, qui appuient le développement global* des enfants et sont adaptés aux aptitudes, idées et intérêts observés chez chaque enfant et groupe d'enfants.

Éléments de performance

- observer et identifier l'apprentissage de chaque enfant* et groupe d'enfants* selon le continuum du développement* et en relation avec les attentes d'apprentissage et le développement global*;
- appliquer les principes de pédagogie* de l'apprentissage des jeunes enfants au moment de l'élaboration de curriculum et de programmes d'apprentissage;
- identifier les meilleures pratiques fondées sur les résultats des recherches, la documentation et autres ressources actuelles et pertinentes, et les appliquer dans l'élaboration de curriculum* et de programmes d'apprentissage de qualité;
- identifier et sélectionner divers modèles de curriculum* et démarches, et déterminer s'il est approprié de les appliquer au moment de l'élaboration de curriculum* et de programmes d'apprentissage;
- interagir avec les enfants* afin d'observer leurs aptitudes, idées et intérêts naissants;
- concevoir un curriculum* inclusif qui intègre l'apprentissage à toutes les activités de la journée et reflète les expériences quotidiennes vécues par les enfants;
- recourir à diverses stratégies qui appuient l'apprentissage axé sur la découverte et le jeu;
- concevoir, mettre en œuvre et évaluer des occasions d'apprentissage qui encouragent le développement des aptitudes en musique et en arts ainsi que leur appréciation;
- promouvoir des occasions d'apprentissage en milieux naturels qui encouragent la compréhension et l'appréciation de l'environnement;
- faciliter des expériences d'apprentissage inclusives* fondées sur l'observation continue et systématique des enfants*;
- évaluer le curriculum* et les programmes d'apprentissage en se fondant sur l'observation et l'analyse du comportement des enfants et de leur niveau de participation;
- réviser et adapter le curriculum* et les programmes au besoin en fonction de la démarche d'apprentissage et des aptitudes individuelles afin d'optimiser le développement et l'apprentissage des enfants;

- évaluer le curriculum* et les programmes* d'apprentissage pour les jeunes enfants* afin de déterminer si les besoins des enfants sont rencontrés et leurs aptitudes, idées et intérêts reconnus.

2. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

établir et maintenir des milieux d'apprentissage des jeunes enfants* inclusifs* qui appuient des possibilités de développement et d'apprentissage diversifiées, équitables et accessibles pour tous les enfants* et leurs familles*.

Éléments de performance

- offrir à tous les enfants* et à leurs familles* un milieu accueillant et bienveillant;
- transmettre un sens d'appartenance et d'acceptation à tous les enfants* au sein de différents milieux d'apprentissage;
- appliquer des pratiques adaptées et inclusives* dans tous les aspects du milieu d'apprentissage des jeunes enfants*;
- identifier les occasions qui améliorent et accroissent la curiosité naturelle de tous les enfants et les mettre à profit;
- promouvoir des milieux d'apprentissage inclusifs* qui permettent à tous les enfants de participer de manière significative pour eux, et qui tiennent compte de leur démarche d'apprentissage et de leurs aptitudes individuelles;
- établir des partenariats avec les enfants* et les familles* provenant de communautés diverses*;
- favoriser le développement et l'apprentissage de chaque enfant au sein de sa famille, de sa culture et de sa collectivité;
- établir des milieux d'apprentissage qui favorisent les comportements positifs chez tous les enfants*;
- concevoir, mettre en place et modifier l'environnement physique afin de favoriser le développement et l'apprentissage continu de tous les enfants;
- fournir du matériel et des possibilités d'apprentissage qui tiennent compte des différences culturelles et qui sont diversifiés et dénués de préjugés (Conseil sectoriel des ressources humaines des services de garde à l'enfance : Normes professionnelles des éducatrices et éducateurs à l'enfance, 2010);
- adapter les possibilités d'apprentissage, de même que les milieux d'apprentissage aux enfants vivant avec des besoins particuliers;
- offrir de la souplesse et des choix dans le matériel et les possibilités d'apprentissage pour les jeunes enfants* afin d'optimiser le développement et l'apprentissage pour tous les enfants* et leurs familles*;

- sélectionner et utiliser la technologie et les outils de technologie d'assistance appropriés pour optimiser le développement et l'apprentissage de tous les enfants.

3. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

sélectionner et utiliser des outils variés de dépistage et diverses stratégies d'observation et de documentation pour réexaminer, favoriser et promouvoir l'apprentissage des enfants tout au long du continuum du développement* de la petite enfance.

Éléments de performance

- sélectionner et utiliser des stratégies et des outils de collecte de données qui sont adaptés à la langue et à la culture des enfants identifiés;
- recourir à des stratégies appropriées pour déterminer et interpréter les aptitudes, les idées et les intérêts des enfants;
- identifier et respecter les différences qui existent dans le développement, les aptitudes et les intérêts des enfants;
- recueillir des observations et des renseignements pertinents sur les enfants auprès de leur famille, de collègues et d'autres professionnels;
- recourir à diverses techniques d'observation afin d'améliorer le travail auprès des enfants*, des familles* et des collègues;
- utiliser et évaluer des outils de dépistage de problèmes liés au développement afin de déceler les enfants* qui nécessitent une évaluation approfondie, une intervention ou une consultation spécialisée;
- faire part des observations sur les aptitudes, les idées et les intérêts des enfants à leurs familles*, aux collègues et aux autres professionnels;
- surveiller le développement des enfants et l'évaluer de façon continue et systématique;
- recourir à diverses méthodes pour documenter le développement et l'apprentissage des enfants, notamment des portfolios, des listes de vérification, des fiches anecdotiques et la consignation de renseignements dans un journal;
- consigner et signaler les observations d'une manière professionnelle;
- déterminer et sélectionner les outils technologiques pour faciliter la documentation et la tenue de dossiers;
- se conformer à l'ensemble des politiques et des méthodes de documentation exigées;
- protéger la vie privée et la confidentialité des renseignements sur l'enfant et sa famille*.

4. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

**établir et entretenir des relations chaleureuses* avec chaque enfant*,
avec les groupes d'enfants et avec les familles*.**

Éléments de performance

- favoriser des interactions véritables et authentiques avec les enfants* et leur famille*;
- établir, avec les familles*, des partenariats respectueux qui promeuvent la participation à l'apprentissage des jeunes enfants;
- identifier la contribution précieuse qu'apporte les parents/tuteurs en tant qu'experts des aptitudes, idées et intérêts de leurs enfants;
- recommander aux familles les ressources communautaires appropriées et les aider à y accéder;
- communiquer aux familles* de façon continue les progrès réalisés par les enfants sur le plan du développement;
- communiquer aux familles* les avantages des possibilités d'apprentissage inclusives axées sur le jeu;
- réagir avec sensibilité* au comportement des enfants et des parents/tuteurs;
- recourir à diverses techniques d'encadrement* qui favorisent l'autocontrôle* et le comportement positif chez les enfants*;
- fournir aux enfants* des stratégies pour développer l'autorégulation, la résilience et l'autonomie;
- favoriser le développement des compétences et d'une estime positive de soi chez les enfants* et les familles*;
- établir des relations respectueuses qui sont fiables et inclusives*;
- favoriser le développement de comportements prosociaux positifs;
- collaborer avec les enfants* pour démontrer et appuyer leurs interactions fructueuses en groupes;
- faciliter chez les enfants la réflexion sur leur propre apprentissage comme moyen de prendre conscience et de tirer des leçons de leur apprentissage;
- appuyer la transition des enfants entre les activités quotidiennes et entre la maison et le milieu scolaire.

5. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

évaluer, développer et maintenir des milieux d'apprentissage sécuritaires, sains et de qualité qui satisfont aux exigences des lois, des politiques des agences et des pratiques fondées sur des données probantes* en matière d'apprentissage des jeunes enfants.

Éléments de performance

- planifier et offrir des programmations et des milieux intérieurs et extérieurs sains et sécuritaires conformément aux lois et aux lignes directrices en vigueur, ainsi qu'aux politiques des organismes;
- utiliser des grilles d'évaluation de l'environnement éducatif telles que l'Échelle d'évaluation de l'environnement préscolaire (ÉÉEP) afin d'évaluer les milieux d'apprentissage;
- évaluer et adapter les milieux et les pratiques en matière de santé et de sécurité d'après les recherches et les critères de qualité actuels;
- consulter les familles* et les professionnels compétents, et les inclure dans le processus de planification afin de promouvoir et favoriser la santé nutritionnelle de tous les enfants;
- rencontrer les besoins particuliers de chaque enfant* en matière de santé selon ses besoins et son développement;
- interpréter les règlements de la *Loi de 1990 sur la santé et la sécurité au travail* et les appliquer aux milieux d'apprentissage des jeunes enfants;
- planifier et adapter les pratiques afin d'améliorer la sécurité et l'accessibilité des enfants* et des autres personnes dans le milieu d'apprentissage;
- intervenir de façon appropriée face aux situations non sécuritaires et aux situations d'urgence en suivant les politiques et les méthodes établies;
- créer des occasions d'apprentissage et de soutien destinées aux parents et liées à la promotion de la santé, aux dangers environnementaux et aux pratiques liées à la sécurité;
- promouvoir chez les enfants la pratique de saines activités physiques régulières;
- donner l'exemple d'un mode de vie sain.

6. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

préparer et utiliser des communications professionnelles écrites, orales et non verbales, ainsi que par voie électronique, dans le cadre du travail avec les enfants*, les familles*, les collègues, les employeurs et les partenaires communautaires.

Éléments de performance

- utiliser des techniques d'écoute active;
- évaluer ses propres aptitudes à la communication interpersonnelle par l'entremise de la conscience de soi et de la réflexion personnelle sur une base continue et tenir compte de la rétroaction de ses collègues et de son superviseur;
- apporter des changements à sa propre communication interpersonnelle en fonction de la rétroaction reçue;
- utiliser un langage non verbal conforme au message véhiculé;
- être respectueux, positif et ouvert dans l'ensemble des communications en évitant les jugements ou les préjugés personnels;
- valider les communications provenant de chaque enfant*, des familles* et des collègues;
- montrer l'exemple du respect pour la diversité* en surveillant et en modifiant les interactions;
- adapter la communication en fonction des besoins des enfants et de leur famille en tenant compte des facteurs tels que la culture, l'âge, les capacités et la langue;
- communiquer des renseignements d'une manière complète, concise, précise, objective et dans des délais appropriés;
- établir et maintenir des communications réciproques constantes avec les familles* concernant leurs enfants*;
- garder la confidentialité de l'ensemble des communications écrites, orales et électroniques;
- communiquer de façon professionnelle dans la documentation écrite, notamment en utilisant un vocabulaire, une grammaire, une orthographe et un format appropriés aux milieux d'apprentissage des jeunes enfants;
- montrer et fournir des stratégies positives de résolution de conflits dans toutes les relations avec les enfants*, leurs familles*, les collègues, les employeurs et toutes autres personnes;
- communiquer efficacement, avec respect et tact avec les enfants*, les familles*, les collègues et les autres professionnels;
- sélectionner et utiliser les technologies appropriées pour les communications professionnelles électroniques et la tenue de dossiers;

- établir et maintenir des communications efficaces en tant que membre de l'équipe d'apprentissage des jeunes enfants.

7. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

identifier, sélectionner et appliquer les lois et règlements pertinents, le Code de déontologie et les normes d'exercice des éducatrices et éducateurs de la petite enfance, les politiques et les lignes directrices sur les pratiques fondées sur des données probantes*, et en interpréter leur impact dans divers milieux d'apprentissage des jeunes enfants.

Éléments de performance

- déterminer et expliquer les rôles et les responsabilités (p. ex., politiques, financement, lois) de tous les paliers de gouvernement liés aux milieux d'apprentissage des jeunes enfants;
- déterminer les répercussions des organismes législatifs et réglementaires, des politiques, du financement et des pratiques administratives sur la structure et la qualité des programmes d'apprentissage pour les jeunes enfants;
- exercer conformément au *Code de déontologie et normes d'exercice* pour les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance (Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, 2011);
- respecter les principales lois applicables aux milieux d'apprentissage des jeunes enfants*, notamment la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*, la *Loi de 1990 sur les garderies*, la *Loi de 1990 sur les services à l'enfance et à la famille* et la *Loi de 1990 sur l'éducation*;
- déterminer les motifs raisonnables de soupçonner qu'un enfant risque d'être victime de mauvais traitement ou de négligence et peut avoir besoin de protection, et prendre les mesures nécessaires pour signaler ces cas selon la *Loi de 1990 sur les services à l'enfance et à la famille*;
- justifier l'autoréglementation et la responsabilisation professionnelle dans le cadre de l'exercice de l'éducation de la petite enfance;
- identifier et maintenir les pratiques d'assurance de la qualité dans les milieux d'apprentissage des jeunes enfants*;
- repérer les politiques et procédures des organismes, notamment les politiques des conseils scolaires liées à la pratique dans les classes de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein, et s'y conformer.

8. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

appliquer une philosophie personnelle en développement en matière d'apprentissage des jeunes enfants conformément aux normes éthiques et professionnelles* relatives à l'exercice de l'éducation de la petite enfance.

Éléments de performance

- analyser diverses théories et tendances historiques liées à la pratique de l'éducation de la petite enfance;
- maintenir la congruence entre sa propre philosophie de l'éducation des jeunes enfants et ses interactions avec les enfants*, les familles* et les collègues;
- agir conformément au *Code de déontologie et normes d'exercice* pour les éducateurs et les éducatrices de la petite enfance (Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance, 2011);
- identifier des ressources fondées sur des données probantes et y recourir pour renforcer sa philosophie personnelle en développement en matière d'apprentissage des jeunes enfants;
- réfléchir sur les expériences pratiques et les intégrer aux perspectives théoriques afin de parfaire sa philosophie personnelle en développement en matière d'apprentissage des jeunes enfants.

9. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

plaider pour des milieux d'apprentissage de qualité pour les jeunes enfants et collaborer avec les membres de l'équipe d'apprentissage des jeunes enfants, les familles et les partenaires communautaires pour les créer et les promouvoir.

Éléments de performance

- protéger et promouvoir les droits des enfants* au sein de leur famille* et de leur collectivité;
- travailler en partenariat avec les familles* et les partenaires communautaires pour promouvoir des milieux d'apprentissage des jeunes enfants*, inclusifs* et de qualité;
- montrer l'exemple aux familles* et les soutenir en se faisant le défenseur de leurs enfants*;
- consulter d'autres professionnels de l'équipe d'apprentissage des jeunes enfants afin de tenir compte de leurs connaissances et de valoriser leurs rôles respectifs et leur champ de pratique;
- participer à la planification et à l'organisation du programme de maternelle et de jardin d'enfants à temps plein;
- diriger d'autres personnes dans la planification et la mise en œuvre des stratégies d'apprentissage inclusives* axées sur le jeu* dans une gamme de milieux d'apprentissage des jeunes enfants, notamment les garderies, les services de garde en milieu familial* et les centres communautaires pour l'enfance et la famille*;
- collaborer avec d'autres professionnels de l'apprentissage des jeunes enfants et les consulter dans le cadre d'identification de problèmes chez les enfants et pour l'orientation des enfants* et de leur famille* vers des ressources communautaires;
- promouvoir l'amélioration de l'éducation de la petite enfance par l'entremise du réseautage professionnel et de l'échange;
- soutenir et conseiller les collègues et les étudiants dans les milieux d'apprentissage pour les jeunes enfants;
- communiquer au public les avantages de milieux d'apprentissage de qualité pour les jeunes enfants*.

10. *La personne diplômée a démontré de façon fiable son habileté à*

s'engager dans une pratique réflexive, définir des objectifs d'apprentissage et maintenir un plan de perfectionnement professionnel sur une base continue conformément aux pratiques fondées sur des données probantes dans le domaine de l'apprentissage des jeunes enfants et dans les domaines connexes.

Éléments de performance

- utiliser de façon continue ses aptitudes à l'autoréflexion et à l'autoévaluation;
- rechercher et analyser les études et les pratiques actuelles fondées sur les données probantes dans le domaine de l'éducation des jeunes enfants et les intégrer dans son propre exercice de la profession;
- se tenir au courant des changements dans le domaine et entretenir des contacts avec la communauté de l'éducation de la petite enfance;
- rechercher des possibilités de perfectionnement professionnel et en tirer parti;
- évaluer les besoins personnels en matière d'apprentissage et définir des stratégies réalistes afin d'atteindre les objectifs de perfectionnement;
- rechercher du soutien et des ressources pour l'apprentissage dans les milieux personnels et professionnels et les utiliser;
- maintenir à jour toutes ses certifications et formations requises, p. ex., réanimation cardio-respiratoire RCR, premiers soins, formation sur l'anaphylaxie, Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT);
- élaborer un plan de perfectionnement personnel écrit en énonçant les objectifs d'apprentissage précis, les ressources nécessaires et les échéanciers;
- évaluer et consigner les progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs d'apprentissage professionnel et modifier le plan en conséquence;
- évaluer sa santé et son bien-être personnels, et élaborer des stratégies qui assurent la conciliation travail et vie personnelle.

Glossaire

Autocontrôle – Capacité de maîtriser ses émotions et son comportement et d'être attentif.

(Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Axé sur le jeu – Se dit d'une approche éducative qui se fonde sur l'inclination naturelle de l'enfant à donner un sens au monde par le jeu, où les intervenantes et intervenants auprès de la petite enfance participent au jeu en encadrant l'enfant dans sa planification, sa prise de décisions et ses communications et en poursuivant l'exploration de l'enfant à l'aide de narrations, de nouveautés et de défis.

(Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Continuum du développement – Décrit la séquence des aptitudes à l'intérieur de larges domaines du développement que l'on s'attend à ce que les jeunes enfants démontrent. Le continuum du développement représente des étapes qui ne sont qu'approximatives. Chaque enfant et chaque groupe d'enfants peut en être à différentes étapes de développement dans un domaine ou un autre en fonction de toute une gamme de variables. (Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Culture – Ensemble du mode de vie d'un groupe de personnes qui comprend notamment leurs systèmes économique, familial et religieux, leurs systèmes de santé et d'éducation, leurs valeurs et traditions, ainsi que leur régime politique, leur façon de voir le monde et les objets, les artefacts, la langue, la littérature, les arts, les institutions, les organismes, les idées et les croyances qui constituent les aspects symboliques et appris de la société humaine.

Curriculum – Cadre organisé qui définit les occasions d'apprentissage fournies aux enfants, les processus par lesquels ceux-ci atteignent les objectifs définis du programme, les mesures que les éducateurs et les éducatrices prennent pour aider les enfants à atteindre ces objectifs et le contexte dans lequel l'éducation et l'apprentissage sont assurés. Un curriculum dirigé par l'enfant définit le curriculum dans son sens le plus large, englobant les théories, les démarches et les modèles actuels, tout en restant à l'écoute du développement et des intérêts des enfants en collaboration avec l'éducatrice ou l'éducateur de la petite enfance et les familles.

Développement de l'enfant - Processus séquentiels de croissance et d'apprentissage au cours duquel l'enfant acquiert des capacités de plus en plus complexes lui permettant de bouger, de penser, de ressentir et d'interagir avec

les personnes et les objets qui se trouvent dans son milieu. Le développement comporte un épanouissement graduel des caractéristiques biologiques et du processus d'apprentissage. Le développement de l'enfant est holistique et interdépendant englobant le développement physique, intellectuel, langagier, affectif et social de l'enfant. Le développement de l'enfant est intimement lié aux contextes de la famille, de la culture et de la société de l'enfant. (Adapté de OEPE: Code de déontologie et normes d'exercice, 2011)

Développement global – Décrit une démarche intégrée qui tient compte des interrelations dans le développement physique, affectif, intellectuel, social, spirituel et cognitif d'un enfant et de ses expériences de vie, s'attardant tout particulièrement sur le contexte de la famille, de la culture et de la collectivité de l'enfant.

Diversité – Différences et particularités de chaque enfant dans un milieu de la petite enfance, y compris au niveau des valeurs et des croyances, de la culture et de l'ethnie, de la langue, de la capacité, de l'éducation, de l'expérience de vie, de la situation socioéconomique, de la spiritualité, du sexe, de l'âge et de l'orientation sexuelle. (Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Encadrement – Stratégies utilisées pour soutenir les enfants dans leurs tentatives d'autocontrôle et dans le développement de leur empathie et de leurs compétences sociales tout en préservant la dignité de chaque enfant, son autonomie, son intégration positive dans le groupe et sa confiance en l'éducateur ou éducatrice.

(Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Enfants – Réfère à tous les enfants de la naissance à l'âge de douze ans dans le contexte de leurs différences individuelles tant sur le plan familial, social, économique, culturel, linguistique et spirituel, que sur le plan du développement.

Famille – Un groupe d'au moins deux personnes liées entre elles au fil du temps par des liens de consentement mutuel, la naissance ou l'adoption, le placement et/ou la garde légale qui, ensemble, assument les responsabilités de l'entretien matériel et du fait de prendre soin les uns des autres, de l'ajout de nouveaux membres par la procréation ou l'adoption, de la socialisation des enfants et du soutien émotif ou de l'amour des uns et des autres.

Inclusif / inclusive – Réfère à l'approche à l'exercice de l'éducation de la petite enfance selon laquelle tous les enfants sont acceptés et servis dans le cadre d'un programme et aucun enfant n'est stigmatisé ou marginalisé. L'inclusion vise à accueillir les personnes (tant en pensées, en paroles et en actes) plutôt que de les exclure. Les pratiques inclusives fournissent des occasions d'apprentissage égales et la pleine participation à tous les aspects des programmes

d'apprentissage par tous les enfants. (OEPE: Code de déontologie et normes d'exercice, 2011)

Milieu d'apprentissage des jeunes enfants – Environnement axé sur les relations entre les enfants, les parents et les professionnels de la petite enfance pour qui la garde, les soins et l'éducation forment un tout complexe et cohérent, et dont le but est le développement holistique et le bien-être global. Il comprend un calendrier, une routine, un milieu physique, des interactions, du matériel, des activités et des expériences. (Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Normes éthiques et professionnelles – Ensemble de croyances, de valeurs et de responsabilités qui sont fondamentales à cette profession et qui servent à définir les pratiques exemplaires de l'éducation de la petite enfance. L'exercice de la profession d'éducateur et d'éducatrice de la petite enfance est régi par l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance conformément à la *Loi de 2007 sur les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance*. Tous les membres de l'Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance ont la responsabilité professionnelle de respecter le *Code de déontologie et normes d'exercice* dans le cadre de leur travail dans les milieux d'apprentissage des jeunes enfants.

Pédagogie – Ensemble de connaissances qui cherche à comprendre la façon dont se produit l'apprentissage et théorie et pratique qui soutiennent cette compréhension.

(adapté de : Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008).

L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Pratique fondée sur des données probantes – Prestation de programmes de garde et d'apprentissage de grande qualité fondés sur les meilleures données empiriques qui soient, ainsi que sur un jugement professionnel.

(Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Réagir avec sensibilité – Répondre/réagir aux enfants d'une manière qui est rapide et en réponse directe aux signes non verbaux et/ou verbaux d'un enfant, en tenant compte du tempérament, des antécédents et des aptitudes, idées et intérêts de l'enfant, ainsi que de la situation. Ces interactions, toujours positives, s'adaptent au comportement de chaque enfant.

Relations chaleureuses – Interactions positives et bénéfiques entre adultes

et enfants qui se produisent lorsque les adultes observent et lisent les signaux de l'enfant et cherchent à savoir ce qu'il tente de communiquer, puis y réagissent avec compréhension en donnant à l'enfant l'impression qu'on s'occupe et qu'on se soucie de lui.

(Ministère des services à l'enfance et à la jeunesse (2008). L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui (AJEPTA): Un cadre d'apprentissage pour les milieux de la petite enfance de l'Ontario.)

Techniques d'observation – Stratégie systématique visant à recueillir des renseignements sur le comportement, la réponse affective, les intérêts, les aptitudes, les modes de développement d'un seul enfant ou d'un groupe d'enfants au sein d'un milieu d'apprentissage et/ou sur les aspects de ce milieu. Les techniques peuvent comprendre l'observation du participant, des portfolios, des histoires d'apprentissage, des outils d'analyse du développement, des listes de vérification, des fiches anecdotiques et la consignation de renseignements dans un journal.

III. Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Éducation en services à l'enfance doivent démontrer qu'elles ont atteint les dix résultats d'apprentissage de la formation professionnelle, les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité ainsi que les exigences de la formation générale.

Contexte

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité désignent les connaissances, habiletés et attitudes qui, sans égard au programme d'études ou à la discipline d'un apprenant, sont essentielles à la réussite professionnelle et personnelle ainsi qu'à l'apprentissage continu.

L'atteinte de ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité par les apprenants ainsi que par les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme des collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario repose sur trois hypothèses fondamentales :

- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont importants pour que chaque adulte puisse réussir dans la société d'aujourd'hui.
- nos collèges sont bien outillés et bien positionnés pour préparer les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme à atteindre ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.
- ces résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité sont essentiels pour toutes les personnes titulaires d'un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario ou d'un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, qu'elles désirent poursuivre leurs études ou intégrer le marché du travail.

Domaines des résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité se rapportent aux six domaines essentiels suivants :

- la communication
- les mathématiques
- la pensée critique et la résolution de problèmes
- la gestion de l'information
- les relations interpersonnelles
- la gestion personnelle

Application et Mise en œuvre

Pour chacun des six domaines, il y a des domaines précis ainsi que des résultats d'apprentissage. Le tableau qui suit illustre la relation entre les domaines, les domaines précis et les résultats d'apprentissage que doivent atteindre les personnes diplômées de tous les programmes d'études postsecondaires menant à l'obtention d'un des titres de compétence susmentionnés.

Les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité peuvent être intégrés dans les cours de formation professionnelle ou de formation générale ou encore faire l'objet de cours distincts. Toutes les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer de façon fiable l'atteinte de chacun des résultats d'apprentissage.

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA COMMUNICATION	<ul style="list-style-type: none"> • Lecture • Écriture • Communication orale • Écoute • Présentation d'informations • Interprétation visuelle de documents 	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>communiquer d'une façon claire, concise et correcte, sous la forme écrite, orale et visuelle, en fonction des besoins de l'auditoire;</i> 2. <i>répondre aux messages écrits, oraux et visuels de façon à assurer une communication efficace;</i> 3. <i>communiquer oralement et par écrit en anglais;</i>
LES MATHÉMATIQUES	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension et application de concepts et raisonnement mathématiques • Analyse et utilisation de données numériques • Conceptualisation 	<ol style="list-style-type: none"> 4. <i>exécuter des opérations mathématiques avec précision;</i>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA PENSÉE CRITIQUE ET LA RÉOLUTION DE PROBLÈMES	<ul style="list-style-type: none"> • Interprétation • Analyse • Évaluation • Inférence • Explication • Autorégulation • Pensée créative et innovatrice 	<p>5. <i>appliquer une approche systématique de résolution de problèmes;</i></p> <p>6. <i>utiliser une variété de stratégies pour prévoir et résoudre des problèmes;</i></p>
LA GESTION DE L'INFORMATION	<ul style="list-style-type: none"> • Cueillette et gestion de l'information • Choix et utilisation de la technologie et des outils appropriés pour exécuter une tâche ou un projet • Culture informatique • Recherche sur Internet 	<p>7. <i>localiser, sélectionner, organiser et documenter l'information au moyen de la technologie et des systèmes informatiques appropriés;</i></p> <p>8. <i>analyser, évaluer et utiliser l'information pertinente provenant de sources diverses;</i></p>
LES RELATIONS INTERPERSONNELLES	<ul style="list-style-type: none"> • Travail en équipe • Gestion des relations interpersonnelles • Résolution de conflits • Leadership • Réseautage 	<p>9. <i>respecter les diverses opinions, valeurs et croyances, ainsi que la contribution des autres membres du groupe;</i></p> <p>10. <i>interagir avec les autres membres d'un groupe ou d'une équipe de façon à favoriser de bonnes relations de travail et l'atteinte d'objectifs;</i></p> <p>11. <i>affirmer en tant que Francophone ses droits et sa spécificité culturelle et linguistique;</i></p>

DOMAINES	DOMAINES PRÉCIS : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme doivent démontrer leur capacité à :</i>	RÉSULTATS D'APPRENTISSAGE : <i>Les personnes titulaires d'un certificat ou d'un diplôme ont démontré de façon fiable sa capacité à :</i>
LA GESTION PERSONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de soi • Gestion du changement avec souplesse et adaptabilité • Réflexion critique • Sens des responsabilités 	<p><i>12. gérer son temps et diverses autres ressources pour réaliser des projets;</i></p> <p><i>13. assumer la responsabilité de ses actes et de ses décisions.</i></p>

IV. La formation générale

Toutes les personnes titulaires d'un diplôme du programme Éducation en services à l'enfance doivent démontrer de façon fiable qu'elles ont atteint les exigences relatives à la formation générale ainsi que celles des résultats d'apprentissage de la formation professionnelle et les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité.

Exigences

Les exigences en matière de formation générale dans les programmes d'études sont précisées dans le Cadre de classification des titres de compétence de la Directive exécutoire du Ministère (annexe A du Cadre d'élaboration des programmes d'études : directive exécutoire du ministère).

Bien que l'intégration de la formation générale soit déterminée localement pour les programmes d'études menant à un certificat ou à un Certificat d'études collégiales de l'Ontario, il est recommandé que les personnes titulaires du Certificat d'études collégiales de l'Ontario aient réalisé des apprentissages dans un cadre général en dehors de leur domaine d'études professionnelles.

Par ailleurs, les personnes titulaires d'un diplôme des programmes d'études menant à un Diplôme d'études collégiales de l'Ontario, y compris le Diplôme d'études collégiales de l'Ontario de niveau avancé, doivent avoir réalisé des apprentissages leur permettant d'apprécier au moins une autre discipline en dehors de leur domaine d'études professionnelles et d'élargir leur compréhension de la société et de la culture au sein desquelles elles vivent et travaillent. À cet effet, les personnes titulaires d'un diplôme auront généralement suivi de 3 à 5 cours distincts, spécifiquement élaborés à l'extérieur de leur domaine d'apprentissage professionnel.

Cette formation sera normalement offerte par le biais de cours obligatoires et au choix.

But

La formation générale dans le réseau des collèges de l'Ontario a pour but de favoriser le développement de citoyens sensibilisés à la diversité, à la complexité et à la richesse de l'expérience humaine, ce qui leur permet de comprendre leur milieu et, par conséquent, de contribuer de manière réfléchie, créative et positive à la société dans laquelle ils vivent et travaillent.

La formation générale renforce les résultats d'apprentissage relatifs à l'employabilité des apprenants, telles que la pensée analytique, la résolution de problèmes et la communication dans un contexte d'exploration de divers thèmes.

Thèmes

Les cinq thèmes suivants seront utilisés afin de fournir aux collègues des lignes directrices dans l'élaboration, la détermination et l'offre de cours de formation générale dans l'atteinte des exigences de la formation générale.

Vous trouverez ci-joint la raison d'être de chacun de ces thèmes tout en proposant également des sujets plus précis qui pourraient être explorés dans le cadre de chaque thème. Ces suggestions ne sont ni prescriptives, ni exhaustives. Elles servent à orienter la nature et la portée d'un contenu jugé conforme aux grands buts de la formation générale.

1. Les arts dans la société

Raison d'être :

La capacité d'une personne à reconnaître et à évaluer les réalisations créatives et artistiques est utile dans bien des aspects de sa vie. L'expression artistique étant une activité fondamentalement humaine qui témoigne de l'évolution culturelle plus globale, son étude accentuera la conscience culturelle et la conscience de soi de l'apprenant.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre l'importance des arts visuels et créatifs dans l'activité humaine, les perceptions que se font l'artiste et l'écrivain du monde qui les entoure ainsi que les moyens par lesquels ces perceptions sont traduites en langage artistique et littéraire. De plus, ils devraient permettre aux apprenants d'apprécier les valeurs esthétiques servant à examiner des œuvres d'art et peut-être d'avoir recours à un médium artistique pour exprimer leurs propres perceptions.

2. Le citoyen

Raison d'être :

Pour que les êtres humains vivent de manière responsable et réalisent leur plein potentiel en tant qu'individus et citoyens, ils doivent comprendre l'importance des relations humaines qui sous-tendent les diverses interactions au sein de la société. Les personnes informées comprendront le sens de la vie en société de différentes collectivités sur les plans local, national et mondial; elles seront sensibilisées aux enjeux internationaux et à leurs effets sur le Canada, ainsi qu'à la place qu'occupe le Canada sur le grand échiquier mondial.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient permettre aux apprenants de comprendre le sens des libertés, des droits et de la participation à la vie communautaire et publique. Ils devraient, en plus, leur inculquer des connaissances pratiques sur la structure et les fonctions des différents paliers de gouvernement (municipal, provincial et fédéral) au Canada et dans un contexte international. Ils pourraient également permettre aux apprenants de comprendre d'un point de vue historique les grandes questions politiques et leurs incidences sur les différents paliers de gouvernement au Canada.

3. Le social et le culturel

Raison d'être :

La connaissance des modèles et des événements historiques permet à une personne de prendre conscience de la place qu'elle occupe dans la culture et la société contemporaines. En plus de cette prise de conscience, les apprenants seront sensibilisés aux grands courants de leur culture et des autres cultures dans le temps; ils pourront ainsi faire le lien entre leurs antécédents personnels et la culture plus globale.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine traitent de grands thèmes sociaux et culturels. Ils peuvent également mettre en relief la nature et la validité des données historiques ainsi que les diverses interprétations historiques des événements. Les cours permettront aux apprenants de saisir la portée des caractéristiques culturelles, sociales, ethniques et linguistiques.

4. Croissance personnelle

Raison d'être :

Les personnes informées ont la capacité de se comprendre et de s'épanouir tout au long de leur vie sur divers plans. Elles sont conscientes de l'importance d'être des personnes à part entière sur les plans intellectuel, physique, affectif, social, spirituel et professionnel.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine portent principalement sur la compréhension de l'être humain, de son développement, de sa situation, de ses relations avec les autres, de sa place dans l'environnement et l'univers, de ses réalisations et de ses problèmes, de son sens et de son but dans la vie. Ils permettent également aux apprenants d'étudier les comportements sociaux institutionnalisés d'une manière systématique. Les cours répondant à cette exigence peuvent être orientés vers l'étude de l'être humain dans une variété de contextes.

5. La science et la technologie

Raison d'être :

La matière et l'énergie sont des concepts universels en sciences et indispensables à la compréhension des interactions qui ont cours dans les systèmes vivants ou non de notre univers. Ce domaine d'études permet de comprendre le comportement de la matière, jetant ainsi les bases à des études scientifiques plus poussées et à une compréhension plus globale de phénomènes naturels.

De même, les différentes applications et l'évolution de la technologie ont un effet de plus en plus grand sur tous les aspects de l'activité humaine et ont de multiples répercussions sociales, économiques et philosophiques. Par exemple, le traitement rapide de données informatiques suppose une interaction entre la technologie et l'esprit humain qui est unique dans l'histoire de l'humanité. Ce phénomène ainsi que les percées technologiques ont des effets importants sur notre façon de faire face à de nombreuses questions complexes de notre société.

Contenu possible :

Les cours dans ce domaine devraient mettre l'accent sur l'enquête scientifique et aborder les aspects fondamentaux de la science plutôt que les aspects appliqués. Il peut s'agir de cours de base traditionnels dans des disciplines comme la biologie, la chimie, la physique, l'astronomie, la géologie ou l'agriculture. En outre, des cours visant à faire comprendre le rôle et les fonctions des ordinateurs (p. ex., gestion des données et traitement de l'information) et de technologies connexes devraient être offerts de manière non appliquée afin de permettre aux apprenants d'explorer la portée de ces concepts et de ces pratiques dans leur vie.